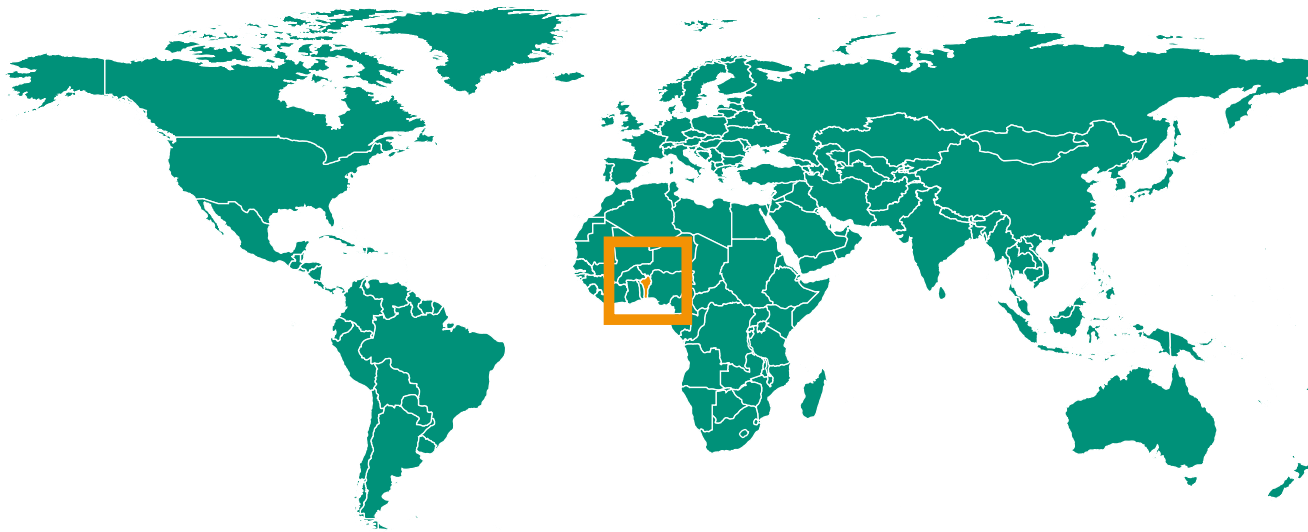


DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

BENIN





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT

HS Number: HS/1056/08E

ISBN Number: 978-92-1-132051-0

ISBN Series: 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à:

ONU-HABITAT
P.O.Box 30030, GPO 00100
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	9
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	10
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	11
INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION	12
Au niveau du Gouvernement	12
CCA conduit en 2001 et Plan-cadre UNDAF 2004-2008	13
Plan-cadre UNDAF 2009-2013 (en cours d'élaboration)	13
ACTIVITES RECENTES ET EN COURS	14
ONU-HABITAT	14
Partenaires	15
STRATEGIE	16
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	16
Objectifs du programme	16
Risques	17
Priorités identifiées	17
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	18
Principes clés	18
Information	18
Les besoins de renforcement des capacités	18
CADRE DU PROGRAMME	19
Tableau des résultats et des ressources	19
Budget du programme	22
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24
ACRONYMES	24
RESUME	27
CARTE	27
EXECUTIVE SUMMARY	28

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme «One UN» est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

MINISTRE



Au Bénin, les objectifs d'offrir un logement décent à moindre coût au plus grand nombre d'une part et de mettre en place des équipements et des infrastructures adéquats d'autre part ne sont pas encore atteints. Cependant, l'Etat béninois a engagé des actions stratégiques pouvant servir de boussoles

à tous les décideurs et autres acteurs tant actuels que futurs dans leurs efforts d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations.

Ces actions de formulation de politique urbaine, d'élaboration d'outils de planification urbaine et de politique nationale de l'habitat et du logement ont eu pour bases les différents documents de politique et de stratégie dont notamment (i) les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD du Bénin 2006-2011); (ii) le Document Stratégique de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR 2007-2009) assorti d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2007-2009), élément central de mise en oeuvre de la SCRP; (iii) la Déclaration de Politique Urbaine; (iv) la Déclaration de Politique Nationale de l'Habitat et (v) le Programme Habitat et Construction. La quasi-totalité de ces documents nationaux de politique et de planification stratégique mettent en exergue la nécessité et l'importance du renforcement des capacités afin de rendre les acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution à soutenir (i) la promotion et le développement des établissements humains et faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût; et (ii) le développement local et harmonieux des centres urbains, et l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base de qualité.

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) a initié l'élaboration du Document de Programme Pays (Habitat Country Programme Document –HCPD 2008-2009) afin de contribuer plus efficacement à répondre aux défis de l'urbanisation auxquels est confronté le Bénin. Cet exercice a bénéficié de l'appui et de la contribution des Directions Centrales et Techniques du Département Ministériel Sectoriel dont j'ai la charge notamment dans l'identification des priorités nationales liées à

l'amélioration de l'habitat et de l'accès aux services de base et au développement urbain durable.

Les objectifs stratégiques du HCPD et sur lesquels ONU-HABITAT se propose de concentrer ses efforts dans la période 2008-2009 se fondent sur les documents nationaux de planification stratégique et sont en adéquation avec les priorités nationales du Bénin en matière d'habitat et de développement urbain.

C'est pourquoi, mon souhait est de voir le HCPD du Bénin servir véritablement d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et de cadre d'opérationnalisation pour une intervention cohérente de ONU-HABITAT au Bénin en vue d'une coopération renforcée entre ONU-HABITAT et le Gouvernement du Bénin pour l'atteinte de l'objectif 7 (cibles 10 et 11) des OMD.

Je tiens à remercier les autorités de toutes les branches et programmes de ONU-HABITAT et plus particulièrement Mme Anna K. Tibajuka, Directrice Exécutive de ONU-HABITAT, M. Daniel Biau, Directeur de la Coopération Technique Régionale, M. Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes et M. Joseph Guiébo, Chargé de Pays Francophones pour leur appui et soutien constants à l'endroit du Gouvernement de mon pays dans ses efforts d'atteindre les objectifs d'un logement décent à moindre coût au plus grand nombre.

François G. Noudegbessi
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme
Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
(MUHRFLEC)
République du Bénin

ANALYSE DE LA SITUATION

SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Le contexte de la politique nationale en matière d'habitat est surtout caractérisé par les efforts accrus dans le domaine de la gouvernance urbaine locale. La fourniture des services urbains de base et de logements décents surtout aux plus démunis, un aménagement urbain harmonieux et un secteur foncier maîtrisé et sécurisé constituent les défis majeurs de développement urbain et de l'habitat au Bénin.

La première partie du Document de Programme Pays est organisée selon les priorités du Plan Institutionnel et Stratégique à Moyen Terme d'ONU-HABITAT approuvées par le Conseil d'Administration en 2007.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 9.3 m
- Pop. urbaine: 3.8 m (41%)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 3 %
- Urbain: 4 %

Les villes principales

- Cotonou: 786 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 72 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 82 %
- A l'eau courante: 66 %
- A l'assainissement: 42 %
- A un espace de vie suffisant: 77 %
- A un logement durable: 81%

Source: UN-HABITAT 2005

PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

REDUIRE LA VULNERABILITE

À l'instar de l'ensemble des pays en développement, le Bénin fait face à des aléas naturels, sociaux et économiques qui l'exposent à une certaine vulnérabilité. La question des changements climatiques qui affectent toute la planète intervient comme un facteur aggravant la désertification, la dégradation des ressources naturelles et menaçant la diversité biologique.

Conscient de cet état de choses, le Gouvernement béninois a signé en juin 1992 et ratifié en juin 1994, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui s'est fixée un objectif ultime à savoir: stabiliser d'ici 2013 les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique.

Conformément à l'article 12 de la convention, le Bénin a rédigé en 2001, sa Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques qui a mis en relief, un certain nombre de vulnérabilités à savoir: (i) vulnérabilité de la zone côtière du Bénin où les lacs Nokoué et Ahémé sont identifiés comme ne pouvant plus favoriser le développement de la faune marine sous l'effet conjugué de la nature et de l'homme; (ii) vulnérabilité du trait de côte pour lequel les études prévoient un recul de 50 m pour les années 2025 puis 100 m à l'horizon 2025, si aucune protection littorale n'est envisagée; (iii) vulnérabilité de l'agriculture et des productions agricoles dont le niveau de rendement reste en deçà du potentiel des variétés cultivées dans le cas du scénario de référence.

Du nord au sud, des inondations destructrices deviennent le lot quotidien des populations en saisons pluvieuses. Selon les statistiques récentes, les inondations touchent chaque année environ dix mille logements à Cotonou (près de 10 % des logements) et trois cents à Porto-Novo (1 % des logements). Selon les autorités municipales, une solution définitive au problème d'inondation dans la ville de Cotonou nécessiterait un investissement de 250 milliards de francs CFA soit environ 564 millions dollars US.

La très grande perméabilité des frontières béninoises contribue à l'accroissement du taux d'insécurité. Et le partage du même littoral que des pays pétroliers tel que le Nigéria augmente les risques de pollution des eaux continentales.



Le taux d'analphabétisme reste encore très élevé (70% environ) même si des mesures hardies sont prises ou en cours pour sa réduction.

La réduction de cette vulnérabilité est un souci permanent du Bénin qui a adopté de nombreux textes et dispositions réglementaires en vue de la protection et de la gestion rationnelle des ressources naturelles. À ce titre, on peut citer entre autres:

- les Perspectives Nationales à Long Terme du Bénin à l'horizon 2025 « Bénin 2025 Alafia »;
- la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- la loi 87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau en République du Bénin;
- le décret n°82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction des feux de brousse et incendies de plantations en République du Bénin ;
- le décret n°86-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral;
- la loi portant création de la Commission Nationale de Lutte contre la Pollution (Commission Nationale pour l'Environnement).

PROBLEMATIQUE DU GENRE

La constitution du 11 décembre 1990 reconnaît l'égalité de l'homme et de la femme et protège la femme contre toutes les formes de discrimination. Des

efforts considérables sont réalisés par le Bénin dans ce domaine à travers l'adoption de plusieurs textes et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la femme. Ces actions ont été marquées par la création des structures spécifiques capables d'induire l'accélération de l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes. On peut noter, entre autres:

- la création par décret No 93-173 du 20 juillet 1993, de la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au développement dont les principales attributions sont d'élaborer la Politique Nationale en matière d'intégration de la femme au développement, d'assurer la défense des intérêts de la femme etc.;
- la création en 1996, d'une Direction de la Condition Féminine (DCF) pour coordonner la Politique Nationale de la Promotion de la Femme au sein de laquelle est intégrée la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au Développement, etc.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

La promotion du développement local nécessite le renforcement des capacités des ressources humaines. Le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté et les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin reconnaissent la nécessité et l'importance de mener des actions de renforcement des capacités afin de rendre les différents acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution

au développement régional et local. Ces actions de renforcement de capacité viseront les élus locaux et l'administration préfectorale. Il est de même envisagé de développer des projets structurants à effets d'entraînement qui nécessiteront le développement de programmes de formations professionnelles ciblés dont l'objectif sera de mettre le capital humain qualifié requis à la disposition des secteurs retenus.

PRIORITE 2: AMENAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

PLANIFICATION ET GESTION URBAINES

Les principales villes du Bénin se sont développées en dehors de toute planification urbaine. La ville de Cotonou, le prototype de ce développement anarchique, s'est ainsi développée non seulement par l'extension et la densification de la trame urbaine, mais aussi par l'occupation spontanée de sa périphérie (urbanisation non maîtrisée).

Cependant, il s'en est suivi une révolution à travers l'élaboration de politique et d'instruments de planification urbaine. En effet, trente six (36) villes disposent d'un plan directeur d'urbanisme (PDU), douze (12) villes disposent d'un schéma directeur d'assainissement urbain, six (6) villes sont en train d'actualiser leur PDU et six (6) autres villes ont leur

PDU en cours de réalisation. De même, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Porto-Novo, Sèmè-Podji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah appelée "SDAU Grand Cotonou" a été réalisé et le plan de circulation de Cotonou élaboré. Par ailleurs, un programme visant à établir le cadastre au niveau de chaque commune a permis de doter vingt deux (22) villes d'images satellitaires (des commandes sont faites pour les 55 villes restantes). De même, une stratégie de développement urbain (CDS) du Grand Cotonou est en cours de préparation.

GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Malgré les progrès réalisés en matière de démocratie, de stabilité politique et de fonctionnement correct des Institutions de la République, le Bénin fait face à de nombreux et graves problèmes de gouvernance et de corruption qui affectent également le développement urbain et l'état des établissements humains.

Selon les résultats du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002, le milieu urbain au Bénin représentait 2.630.133 habitants, soit 38,9% de la population totale. De 1992 à 2002, on a noté un accroissement rapide de la population urbaine à un rythme annuel moyen de 4,12% contre 3,8% entre 1979 et 1992. Avant la fin de l'année 2020, la population des villes béninoises aurait doublé. Cette armature urbaine est désarticulée par la présence de trois grands pôles (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) qui concentrent près de 48% de la



population urbaine. De plus, Cotonou et Porto-Novo sont situées dans le sud-est et ne sont distantes que de 30 Km. L'attractivité exercée par ces deux villes a eu pour conséquence une rapide périurbanisation, avec une extension sur les espaces ruraux proches.

L'urbanisation est mal maîtrisée alors que les tendances d'évolution de la croissance urbaine se présentent comme suit: i) une urbanisation en progression continue à travers des taux toujours croissants qui font dire que le milieu urbain tend à devenir le milieu de résidence ordinaire du Béninois; ii) la décélération des taux de croissance urbaine se poursuit avec 6,8% entre 1961 et 1979, 5,4% entre 1979 et 1992 et 4,1% entre 1992 et 2002; iii) un dynamisme urbain notable dans les localités à caractère rural évident; iv) l'émergence de nouvelles localités urbaines (qui ne sont pas des chefs-lieux de communes), à cause des critères moins administratifs et plus socio-économiques; v) une concentration continue de l'urbanisation sur la côte, entraînant une importante pression sur la demande de services sociaux et d'infrastructures de base, la pression sur les marchés d'emplois urbains, la spéculation foncière, la dégradation de l'environnement, le développement de la pauvreté urbaine et des violences, l'insuffisance de logements décents, l'accroissement des problèmes de santé dus à la pollution et à la production massive de déchets.

En quête de solution à la situation, le Gouvernement, à travers le ministère chargé de l'environnement et de l'urbanisme a adopté en 2005, de concert avec les différents acteurs, la charte sur la bonne gouvernance environnementale.

Par ailleurs, avec la décentralisation qui vient d'être mise œuvre, l'Etat a transféré des compétences aux collectivités locales qui ont désormais une grande part de responsabilité dans la gestion urbaine. Mais l'exercice de ces compétences est en péril du fait de l'insuffisance voire l'absence des moyens dont disposent les communes. En fait de transfert, l'Etat a transféré les charges mais pas les ressources.

En effet, les communes tirent ces prérogatives de cinq lois: (i) la loi n° 97-028 portant orientation de l'organisation de l'administration territoriale, (ii) la loi n° 97-029 portant organisation des communes, (iii) la loi n° 98-005 portant organisation des communes à statut particulier (les trois grandes villes du pays: Cotonou, Porto-Novo et Parakou), (iv) la loi n° 98-006 portant régime électoral communal et municipal, et (v) la loi n° 98-007 portant régime financier des communes.

Trois grands domaines font l'objet d'une répartition de compétences entre l'État et les communes.

Les domaines dans lesquels les communes reçoivent des compétences précises sont en premier lieu le développement économique, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme. La commune élabore son plan de développement local (toutes les communes disposent de leur Plan de Développement Communal – PDC). Elle élabore les documents de planification nécessaires, délivre les permis d'habiter et les permis de construire et assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur. La commune assure également la promotion de l'habitat social et est consultée dans le cadre de l'élaboration du plan national de développement. Le deuxième domaine principal regroupe les infrastructures, les équipements et les transports, tandis que le troisième prend en compte l'environnement, l'hygiène et la salubrité.

Outre ces compétences dévolues à toutes les communes, celles de Cotonou, Porto-Novo et Parakou bénéficiant de statuts particuliers reçoivent des compétences supplémentaires en matière d'enseignement et de formation professionnelle, de transport et de circulation, de sécurité et de communication.

PRIORITE 3: FONCIER ET LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

FONCIER

Les problèmes relatifs au foncier au Bénin constituent les principales causes qui minent et paralysent le dynamisme que l'on devrait attendre du secteur de l'habitat. En effet, la situation du foncier est caractérisée par une insécurité foncière ayant pour corollaires un nombre très élevé de litiges domaniaux, la méconnaissance quasi-totale des textes qui régissent le foncier, un faible taux de titres de propriété valables et fiables. Ceci a pour conséquences, une stérilisation d'une grande partie de l'épargne privée, une spéculation foncière galopante et atteignant des proportions inégalées dans la sous région, la remise en cause des droits de propriété et la démolition massive des constructions suite aux décisions de justice.

Cette situation préoccupante a pour causes:

- (i) l'inexistence ou le non-respect des documents de planification urbaine, (ii) la caducité et la non actualisation des textes législatifs et réglementaires,
- (iii) la coexistence au Bénin de trois régimes fonciers à savoir (a) le régime coutumier, (b) le régime du permis d'habiter fondé sur la loi n°60-20 du 13

juillet 1960 et (c) le régime de l'immatriculation fondé sur la loi n°65-25 du 14 août 1965.

Selon le diagnostic réalisé dans le cadre de la réforme foncière entreprise par le Gouvernement béninois, 16% seulement de terrains urbains disposent de titres fonciers et sont bien rares en milieu rural. La réforme vise donc à contribuer à la sécurisation foncière et résidentielle et à la création de richesses pour l'économie béninoise. Pour ce faire, l'Etat a réalisé les actions suivantes:

- (i) lancement de l'opération pilote de transformation des permis d'habiter en titres fonciers et généralisation des titres fonciers,
- (ii) établissement des registres fonciers urbains,
- (iii) établissement des plans fonciers ruraux,
- (iv) actualisation ou élaboration des textes et
- (v) élaboration des documents de planification et mise au point du cadastre.

L'Etat béninois voudrait compter sur le concours des partenaires au développement pour régler, de façon définitive et durable, la question liée à la sécurité foncière.

LOGEMENT POUR LES PAUVRES

Au Bénin et selon une Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) effectuée en 2005, l'accès à un logement décent fait partie des trois premiers besoins vitaux des ménages. Cependant, le Rapport 2005 sur les OMD présente comme ci-après l'état de l'habitat au Bénin:

- i) 51,6% des unités d'habitations ont des sols en terre, 76,8% ont des murs non en brique ou pierre et 32,7% ont des toits de paille ou en terre;
- ii) le statut d'occupation des logements est varié (51,9% des ménages béninois sont logés dans des propriétés familiales et 16% sont locataires; 26,7% sont propriétaires sans titre foncier tandis que seuls 1,93% sont propriétaires avec titre foncier);
- iii) les terrains à bâtir sont insuffisants ou lorsqu'ils existent, ne sont pas viabilisés;
- iv) la production de terrains à bâtir revient très onéreuse à la puissance publique;
- v) l'offre de logements locatifs est l'œuvre exclusive d'investisseurs privés qui agissent individuellement en fixant des prix de loyers à des seuils intolérables et pour la plupart du temps au mépris des

normes de confort, d'hygiène et de salubrité, en utilisant des circuits financiers informels, faute d'un mécanisme formel de financement de l'habitat;

vi) la très grande proportion des logements est réalisée en auto promotion grâce à des circuits financiers informels;

vii) les rares initiatives de promotion immobilière engagées tant par le secteur privé que par le secteur public n'ont pas comblé les attentes des populations, faute d'un cadre réglementaire, institutionnel et financier incitatif.

D'après les enquêtes ELAM (Enquêtes Légères auprès des Ménages) de 1999, 23,3% de la population urbaine vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire contre 28,5% en 1996 tandis que le RGPH3 de 2002 révèle que l'incidence de la pauvreté d'existence est de 17,6% en milieu urbain. Le Rapport 2005 sur les OMD fait également remarquer que les bidonvilles constituent un défi particulier car ils disposent rarement d'un service d'approvisionnement en eau potable ou d'installations d'assainissement appropriées.

PRIORITE 4: ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE BASE

L'ENVIRONNEMENT

Le Bénin est en proie à d'énormes problèmes environnementaux dont les plus importants sont l'érosion côtière, la destruction de la couverture végétale, la pollution atmosphérique et la gestion des déchets solides et ménagers. Le Gouvernement est préoccupé par l'ampleur de ces problèmes qui accentuent la dégradation de l'environnement avec des conséquences négatives sur le bien-être des populations et sur le développement durable. Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) initié en 2002 pour une période de six ans, est constitué d'un ensemble d'activités cohérentes faisant optionnellement le lien entre l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en traduisant ainsi les orientations du sommet de Rio sur le développement durable. L'objectif global du PNGE tel que formulé est de «contribuer au développement économique et social durable des populations du Bénin à travers la réduction de la pauvreté, la promotion de la planification participative internalisée et la gouvernance locale».



LES SERVICES URBAINS DE BASE

Les potentialités du Bénin sont assez importantes en eau. Ces ressources sont évaluées à environ 1,87 milliard de mètre cubes pour les eaux souterraines et 13 milliards pour les eaux de surface. Cependant l'accès à l'eau potable reste toujours un problème majeur. En effet, malgré les efforts réalisés depuis 1990, près de la moitié de la population béninoise n'a pas encore accès à l'eau potable. La réalisation des OMD dans ce secteur nécessitera de fournir de l'eau potable à plus de 4 millions de personnes. Ce qui nécessite la multiplication respectivement, par 4 et par 2 des investissements dans le secteur de l'eau et de celui de l'assainissement d'ici à 2015.

En milieu urbain et périurbain, la fourniture d'eau potable est de la responsabilité de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui ne dispose pas encore d'une stratégie opérationnelle, de mécanismes de gestion efficiente et d'un cadre de financement viable de ses activités. Malheureusement, elle ne prend pas encore en compte, dans le volet de ses activités, le volet assainissement.

En effet, l'urbanisation mal maîtrisée a fait de la question de la gestion des déchets solides et ménagers un problème environnemental important dans les principales villes. C'est ainsi que sept (7) ménages sur dix (10) ne disposent pas de latrines et utilisent la nature comme mode d'aisance et huit (8) ménages sur dix (10) jettent les ordures ménagères dans la nature. La production nationale de déchets solides en 1998 était de 324 000 tonnes dont 60 % pour la seule ville de Cotonou. Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé, réalisée en 2001 (EDS-II), le taux d'évacuation des ordures reste faible: 7% pour l'ensemble du pays, 39 % en milieu

urbain. Les projections réalisées montrent que dans le cas d'un scénario où il n'y a aucune modification des habitudes et du parc de matériels roulants, la situation s'aggraverait pour devenir inacceptable en 2010.

Il importe de noter que certaines organisations non gouvernementales dont notamment OXFAM-QUEBEC (Programme de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Cotonou) sont très actives dans la lutte pour la sauvegarde de l'environnement surtout en matière de gestion des déchets solides ménagers.

PRIORITE 5: SYSTEMES DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Au regard de l'état des lieux de l'habitat au Bénin, il est aisé de constater qu'il n'y a donc pas une solution véritable au financement de l'habitat au Bénin où le système actuel du logement est tributaire surtout i) d'une insuffisance de ressources financières pouvant assurer la couverture des dépenses liées au financement des opérations; iii) du faible niveau des capacités des acteurs et iii) des formes de financement inadaptées au niveau de revenu des populations ainsi qu'au rythme d'exécution des travaux.

Les principaux défis à relever pour l'atteinte de l'objectif 7 (cibles 10 et 11) sont entre autres: (i) l'accélération de la réforme foncière; (ii) l'instauration d'une politique de promotion pour l'utilisation des matériaux locaux; (iii) le financement de l'habitat; (iv) l'équipement adéquat des villes en réseaux d'assainissement et de voirie; (v) le développement de programmes de viabilisation des zones habitées ou habitables; (vi) l'application effective des lois et des règlements dans le domaine de l'eau; (vii) le renforcement des capacités des acteurs et (viii) la conception d'un programme ou d'un projet d'appui aux communes pour la mise en place d'un système de pré-collecte et de gestion des ordures ménagères. Cependant, le foncier non sécurisé risque d'hypothéquer l'avenir du logement décent.

Au total, on peut retenir qu'au Bénin, la croissance issue des différents secteurs d'activités demeure encore insuffisante pour renverser les tendances en matière de pauvreté qui affecte encore plus de 30% des Béninois. Si la situation persiste, la réalisation en 2015 des OMD pourrait être remise en cause, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, et à un cadre de vie décent. Il est vrai que la situation préoccupe le gouvernement, les pouvoirs décentralisés et les partenaires au développement.

INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION

AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT

Une politique de décentralisation est effective sur l'ensemble du territoire national depuis mars 2003, avec les élections municipales et l'installation des Conseils municipaux. Elle a abouti à la création de soixante dix sept (77) communes de plein exercice dont trois (3) à statut particulier du fait de leur taux d'urbanisation (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Elle est couplée à une politique de déconcentration, de transfert de compétences et de ressources de l'Etat vers les communes et de renforcement de l'autorité préfectorale.

Par ailleurs, l'Etat béninois a défini une politique d'aménagement du territoire et a adopté en novembre 2002 la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) ayant des objectifs de planification territoriale, de

gestion rationnelle des ressources, de renforcement du niveau d'équipement à l'échelle locale.

Dès 1999, le Bénin s'est engagé dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour un développement humain durable par la réalisation d'études sur les perspectives de développement à long terme du Bénin après une large série de concertations des avec les diverses couches sociales du pays et qui ont abouti à l'élaboration d'une vision stratégique nationale du Bénin à l'horizon 2025 «Bénin, 2025 Alafia».

À partir de l'an 2000, le Bénin s'est doté d'un outil de gestion stratégique qui lui permet désormais d'avoir une vision claire et à long terme de son développement. Il s'agit du document de stratégie de réduction de la pauvreté dont l'essentiel des objectifs correspond aux les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce document est l'ébauche d'une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SRP, 2000) et tire également son inspiration d'une Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) adoptée par le Bénin en 1996 sur une période de 15 ans. La DEPOLIPO préconise en effet la résolution des problèmes des populations en général et la promotion de l'habitat sain, la protection et, en particulier, le respect de l'environnement. Une stratégie triennale (2003-2005) a ensuite été définie et a constitué, à cet effet, un cadre stratégique de référence, de programmation et de budgétisation des actions du Gouvernement, favorisant ainsi le dialogue avec les partenaires au développement.

Le Gouvernement du Bénin a adopté en août 2005 la Déclaration de Politique Nationale de l'Habitat qui formule des solutions aux différents problèmes auxquels est confronté le secteur de l'habitat et du logement afin d'atteindre l'objectif principal, un logement décent pour tous.

Prenant conscience du management défaillant du développement urbain, le Gouvernement a commandité et validé «La Revue du Secteur Urbain au Bénin » dont la finalité est de proposer une plate-forme d'orientation et de coordination pour harmoniser les différentes interventions dans le milieu urbain.

La définition des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2011, qui présente les grandes lignes de la vision de développement à moyen terme du Gouvernement béninois, a permis d'élaborer la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) pour 2007-2009. La SCRIP a bénéficié tout au long de son élaboration d'un engagement soutenu de la société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et Financiers (PTF). Elle constitue le cadre



de référence en matière de développement socio-économique du Bénin pour la période 2007-2009 et le document de référence pour le dialogue entre le Gouvernement et les PTF. La SCRCP est assortie d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) détaillé et en cohérence avec les budgets des programmes sectoriels.

Parmi les principaux axes stratégiques de la SCRCP 2007-2009 on peut retenir essentiellement (i) l'accélération de la croissance (OSD3) qui permettrait de passer d'un taux de croissance de 6,5 % en 2007 à 7 % en 2009 afin de porter l'incidence de la pauvreté de 27% en 2005 à 19% en 2011, puis à 15% en 2015; (ii) le développement des infrastructures (OSD4) qui prend en compte les infrastructures de transport, l'énergie, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; et (iv) le développement équilibré et durable de l'espace national(OSD6) ayant pour composantes le développement durable des régions et des localités, la sécurisation et la fiabilisation de la propriété foncière, la création des pôles de développement et de compétitivité, l'amélioration de l'habitat, la création de villes d'importance moyenne, la promotion de l'intercommunalité, la consolidation des bases du développement local et régional, le renforcement du cadre de concertation pour un développement communautaire harmonieux, le renforcement de la conscience environnementale, la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles. Des mesures transversales et des actions prioritaires ont été identifiées (Programme d'Actions Prioritaires de la SCRCP 2007-2009) pour réduire de façon efficace la pauvreté.

AU NIVEAU DU BILAN COMMUN DE PAYS (CCA) ET DU PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT (UNDAF)

CCA conduit en 2001 et Plan-cadre UNDAF 2004-2008

Au Bénin, le Système des Nations Unies (SNU) a évalué et analysé la situation de développement du pays en 2001 au moyen du CCA avec pour thème central retenu «La consolidation de la démocratie». L'analyse du CCA a clairement fait ressortir; i) l'inégale répartition de la population; ii) un environnement naturel fragile, dégradé et menacé; iii) un environnement urbain peu accueillant et peu propice à l'épanouissement des habitants; iv) l'existence de sérieuses entraves à l'accès des populations aux services sociaux de base (61% de la population ont accès à une eau potable, et 32% seulement utilisent des toilettes, etc. Dans ses orientations, le CCA a

souligné la nécessité pour le SNU d'accompagner le Bénin pour assurer l'accès équitable aux services sociaux essentiels et de qualité et pour promouvoir la protection des droits de l'homme et particulièrement des groupes les plus vulnérables (enfants et femmes).

Pour ce qui est du secteur du développement urbain et de l'habitat, les objectifs du Gouvernement dans les domaines de coopération identifiés (cadre de programmation) se résument comme suit: i) garantir un environnement naturel propice à un développement humain durable; ii) assurer l'aménagement du territoire et le développement équilibré (zone urbaine et rurale); iii) assurer un accès équitable pour tous aux services sociaux de base.

Les résultats attendus par le SNU dans le secteur du développement urbain et de l'habitat, sur base des documents stratégiques pertinents dont le Gouvernement s'est doté sont les suivants: i) un environnement naturel propice à un développement humain harmonieux durable est assuré; ii) le développement et l'aménagement du territoire sont conduits de façon à assurer un équilibre entre zones urbaines et rurales; iii) la proportion des populations ayant accès à l'eau potable est portée à 70%.

Le contenu du document UNDAF, issu lui-même du consensus du CCA 2001, constitue le cadre de programmation pour la coopération du SNU avec le Gouvernement du Bénin pour la période 2004-2008. Ce Plan-cadre (UNDAF-Bénin 2004-2008) encore en vigueur propose des stratégies pour le SNU en privilégiant la synergie et l'efficacité des actions pour l'atteinte des trois objectifs stratégiques retenus parmi lesquels celui d'assurer un accès équitable et de qualité aux services sociaux essentiels, et promouvoir la protection des droits de l'homme.

Les stratégies retenues et ayant trait au développement urbain et à l'habitat sont relatives à l'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels et de qualité et à la protection de l'environnement.

Plan-cadre UNDAF 2009-2013 (en cours d'élaboration)

Ce plan cadre, en cours d'élaboration, se réfère essentiellement aux documents stratégiques nationaux et multilatéraux que sont: (i) les Orientations Stratégiques du Développement (OSD) du Bénin 2006-2011, (ii) la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP) 2007-2009, (iii) les Perspectives Nationales à Long Terme du Bénin à l'horizon 2025 «Bénin 2025 Alafia» et (iv) les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

ACTIVITES RECENTES ET EN COURS

Le tableau suivant introduit les projets d'ONU-HABITAT et de ses partenaires récemment exécutés ou en cours d'exécution au Bénin. La matrice fait mention du donneur et du budget et souligne les objectifs et activités principales de chaque programme.

ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources	Partenaires	Activités principales
Stratégie de Développement Urbain (CDS) de l'agglomération Cotonou, Abomey-Calavi et Sémé-Podji.	2006 - 2008	565,000 220,000 (AFD)	Alliance des Villes, Communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Sémé-Podji; Etat Béninois, AFD, ONU-HABITAT, PNUD, PDM	AFD/Cotonou, Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin, PNUE/Nairobi, Safer Cities Programme/ONU-HABITAT, Communauté de Lille Métropole	L'élaboration de la stratégie de développement urbain proprement dit de l'agglomération Cotonou-Calavi-Sémé. Elaboration du plan d'action Elaboration du plan d'actions prioritaires
Stratégie de Développement urbain (CDS) de la Commune d'Abomey	2008 - 2009	325,000	Alliance des Villes, Commune d'Abomey, Etat Béninois, ONU-HABITAT, PDM	Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin	Approuvé par le Secrétariat de l'Alliance et l'accord est en cours de signature. Il vise à élaborer une stratégie de développement urbain pour Abomey
Stratégie de Développement (CDS) du Pays Gun	2008 - 2009	480,000	Alliance des Villes, Etat Béninois, ONU-HABITAT, Communes de Porto-Novo, d'Adjarra, d'Akpro-Misséré, et d'Avrangkou	Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin,	Approbation en cours par le Secrétariat de l'Alliance. Il vise à élaborer une stratégie de développement urbain pour le Pays Gun
Programme Régional d'Amélioration des quartiers informels - Afrique de l'Ouest et du Centre Francophone	2006 - 2008	320,000	Alliance des Villes, ONU-HABITAT, PNUD/Bénin	Pays et Organisations internationales membres de l'Alliance des Villes de la sous région intervenant dans le développement urbain, Associations des Pouvoirs locaux de la sous région, Etats et Gouvernements de la sous région, ONGs, OSCs OCBs de la sous région	Projets de documents de propositions en cours d'approbation au niveau de l'Alliance des Villes Information et sensibilisation en cours Rapports sur les indicateurs urbains des villes de Lomé et de Cotonou

PARTENAIRES

Organisation	Activités principales
Deutsche Entwicklungsdienst – DED	Le Service de Développement allemand a alloué le Fonds d'Infrastructures des Villes Secondaires (FIVIS) pour investir dans la réalisation et l'aménagement des infrastructures dans les villes secondaires et appuyer la gestion du foncier.
Banque Mondiale	Qui a financé le projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD) dont la première phase qui a duré trois ans s'est achevée en 2002. La seconde phase est actuellement en cours et a démarré en 2006. Les objectifs de ce projet sont entre autres le renforcement des capacités des villes et de l'Etat en matière de gestion urbaine, la réalisation des infrastructures urbaines, l'amélioration des quartiers défavorisés.
l'Agence Française de Développement	Le Programme d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (Cotonou-Calavi-Sème) d'assainissement et de pavage de voies financé par AFD.
L'Union Européenne	Qui a financé des ouvrages d'assainissement, des infrastructures routières en milieu urbain, de même que l'organisation de la Revue du Secteur Urbain au Bénin.
Le Millénum Challenge Corporation des Etats Unis	Qui finance et appuie le programme du Millénum Challenge Account pour le Bénin (MCA - Bénin). Dans ce cadre, le Projet Accès au Foncier du MCA-Bénin appuie le gouvernement du Bénin et l'ensemble des acteurs pour concevoir et mettre en oeuvre la réforme de la gestion du foncier au niveau national et local.
PNUD/FENU	Finance le développement local à travers le Fonds de Développement Local (FDL) qui a permis d'appuyer sept (7) communes du Borgou pour assurer la réalisation et la fonctionnalité des infrastructures socio-économiques.
La Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement (MUHRFLEC)	Qui a piloté le programme d'élaboration/actualisation des documents de planification urbaine dans une quinzaine de villes du Bénin; organisé la revue du secteur urbain; et est en train de préparer la campagne nationale pour une urbanisation durable.
la Direction de l'Habitat et de la Promotion Immobilière (DHPI/ MUHRFLEC)	qui a lancé le processus d'élaboration d'une série de documents de stratégie en matière d'habitat dont notamment, «La stratégie Nationale d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations pauvres en milieu rural», «La stratégie nationale du logement» et «La stratégie nationale d'amélioration des quartiers précaires» etc.

STRATEGIE

STRATEGIE D'ONU-HABITAT POUR LE SECTEUR

La stratégie de ONU-HABITAT pour le secteur du développement urbain et de l'habitat est basée sur les priorités nationales de développement contenues dans les documents nationaux (« Bénin 2025, Alafia »; OSD du Bénin 2006-2011; DSCRP 2007-2009; PAP 2007-2009 etc.) et multilatéraux (UNDAF 2004-2008; UNDAF 2009-2013 et les OMD) et devrait permettre à ONU-HABITAT de renforcer le secteur afin de soutenir la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable au Bénin, à travers les objectifs stratégiques suivants:

- Appui au développement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de gestion urbaine et d'habitat;
- Appui au développement des capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base;
- Appui à la valorisation des bonnes pratiques et à la mise en place des observatoires urbains locaux

La démarche à entreprendre pour atteindre ces objectifs passera par:

(i) une identification des acteurs engagés à impliquer dans le Programme (ii) un diagnostic des capacités des différents acteurs (identification suivant les particularités des domaines appuyés par ONU-HABITAT, évaluation des manques de capacités et des besoins de mise en place et de renforcement), (iii) une définition de la stratégie de développement de ces capacités, (iv) une mise en œuvre de la stratégie définie, (v) un suivi et une évaluation de la stratégie.

Le Programme est axé principalement sur le renforcement des capacités du secteur de l'habitat et du développement urbain et devra faciliter la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement.

Le renforcement des capacités est un facteur indispensable à une accélération de la croissance et à la réduction significative de la pauvreté. Il est indispensable de renforcer les capacités des différents acteurs afin de pouvoir soutenir:

(i) la promotion et le développement des établissements humains et faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût, (ii) le développement local harmonieux des centres urbains, et l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base et de qualité.

Les actions de renforcement des capacités auront au préalable une évaluation des besoins en dévelop-

pement des capacités. Ces actions seront destinées à rendre les différents acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution au développement national et local et prendront en compte:

(i) les acteurs au niveau central (MUHRFLEC et, MDGLAAT en particulier); (ii) les élus locaux; (iii) en matière de gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage, gestion urbaine, management du développement urbain, gestion et entretien des infrastructures urbaines, amélioration et fourniture des services de base; (iv) les Organisations de la Société Civile) et les ONGs (Organisations Non Gouvernementales).

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme pays du Bénin pour la période 2008 - 2009 sont:

1. Renforcer les capacités des acteurs et prendre en compte les problèmes de genre dans les programmes de développement;
2. Renforcer le secteur et contribuer à améliorer le cadre de vie des populations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable de l'environnement;
3. Développer des outils de planification des villes et de prévention contre la criminalité;
4. Assurer le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication pour un changement de comportement;
5. Mobiliser des ressources additionnelles. Le renforcement de l'équipe pays tant en moyens humains, matériels et techniques s'avère une condition sine qua none pour la mise en œuvre dudit programme. L'équipe devra comprendre :

- le HPM ;
- un spécialiste en eau et assainissement (à recruter);
- un (e) spécialiste d'assistance des ménages à la construction de logements durables (à recruter)
- un (e) assistante (à recruter),
- un chauffeur mécanicien (à recruter) pour conduire et entretenir le véhicule (à acquérir).

A cela s'ajoute: (i) l'acquisition d'un véhicule pour faciliter les missions à l'intérieur du pays et surtout contribuer à la visibilité de l'Agence, (ii) l'acquisition d'équipements et de matériels de bureau ainsi que la mise en place des autres moyens nécessaires pour le fonctionnement de l'équipe

de ONU-HABITAT au Bénin sans oublier, (iii) les locaux et les charges communes de service.

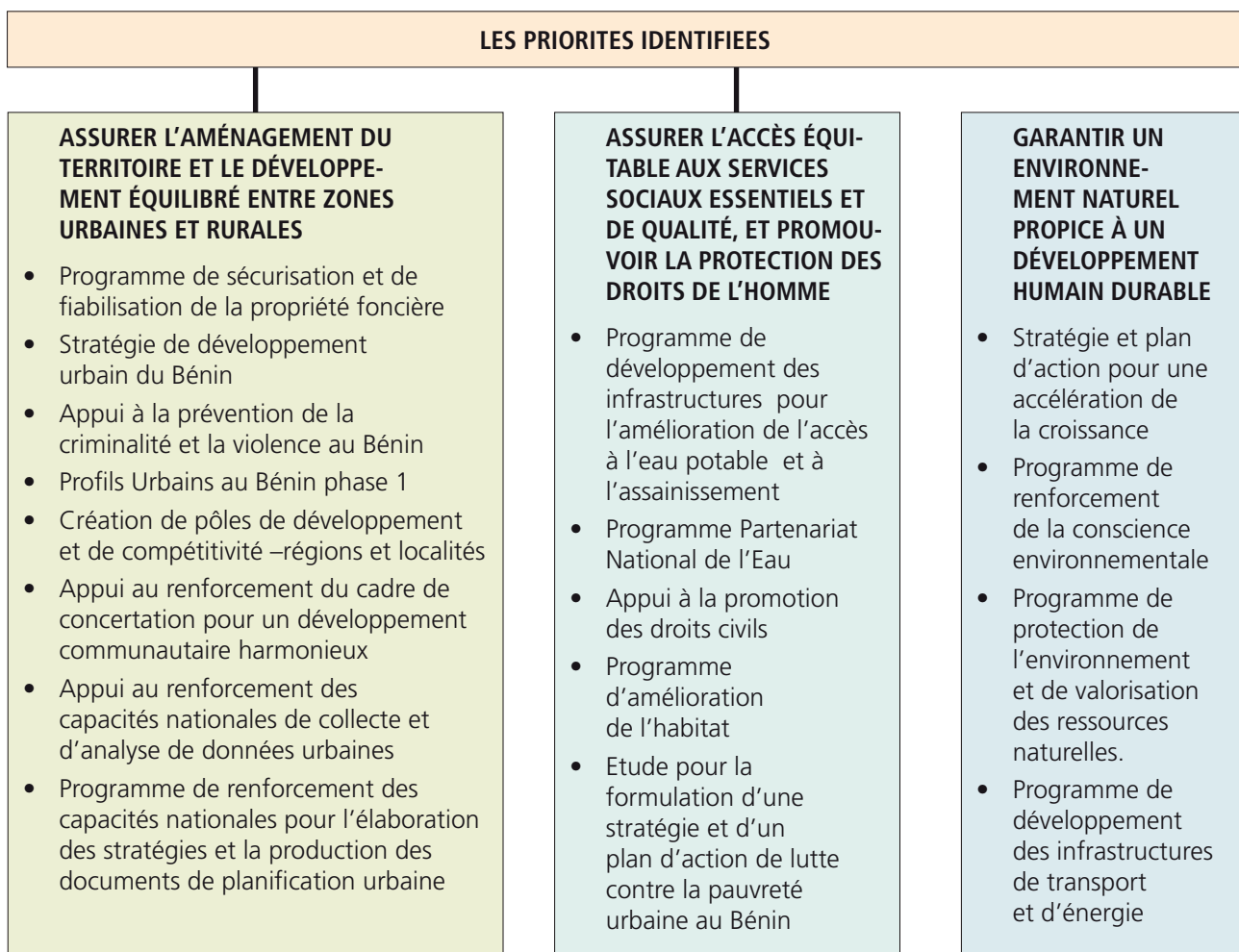
RISQUES

Les résultats attendus du programme ne seront pas atteints si :

- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières par ONU-HABITAT n'est pas effective;
- ONU-HABITAT et ses partenaires internationaux et locaux ne respectent pas leurs engagements ;
- le taux du dollar US continue sa chute vertigineuse ;
- le secteur de l'amélioration du cadre de vie, de l'habitat et de l'urbanisme n'est pas pris en compte parmi les priorités de développement tant par le Gouvernement que par les PTFs.

PRIORITES IDENTIFIEES

Les tableaux ci-dessous décrivent les priorités nationales, les effets du Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF) attendus, les composantes du Programme de ONU-HABITAT pour la période 2008 – 2009.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

PRINCIPES CLÉS

La gestion du programme sera axée sur les résultats et s'appuiera sur les structures nationales et locales. Pour ce faire, ONU-HABITAT entend travailler, dans le cadre de sa mission, en étroite collaboration et en harmonie avec les agences du Système des Nations Unies, le PNUD notamment, les Ministères sectoriels concernés, les municipalités, les partenaires au développement intervenant dans le secteur, les organisations de la société civile, les ONG et les communautés de base conformément aux traditions d'ONU-HABITAT, à la Déclaration de Paris et à l'instar des programmes des autres agences du Système des Nations Unies au Bénin.

ONU-HABITAT (i) contribuera à l'élaboration des documents CCA/CCF, DSCR, en s'assurant de la prise en compte des questions d'accès au logement et le développement des établissements humains, la bonne gouvernance urbaine et locale et toutes questions relatives; (ii) assurera un plaidoyer auprès des Ministères concernés par les objectifs et plans d'action du Programme pour l'Habitat. ONU-HABITAT prévoit la mise en place d'un Comité Consultatif

jouant le rôle d'organe de suivi et d'évaluation du programme. ONU-HABITAT prendra les dispositions nécessaires pour répondre aux attentes du Gouvernement du Bénin en termes de nécessité d'une visibilité accrue du Programme.

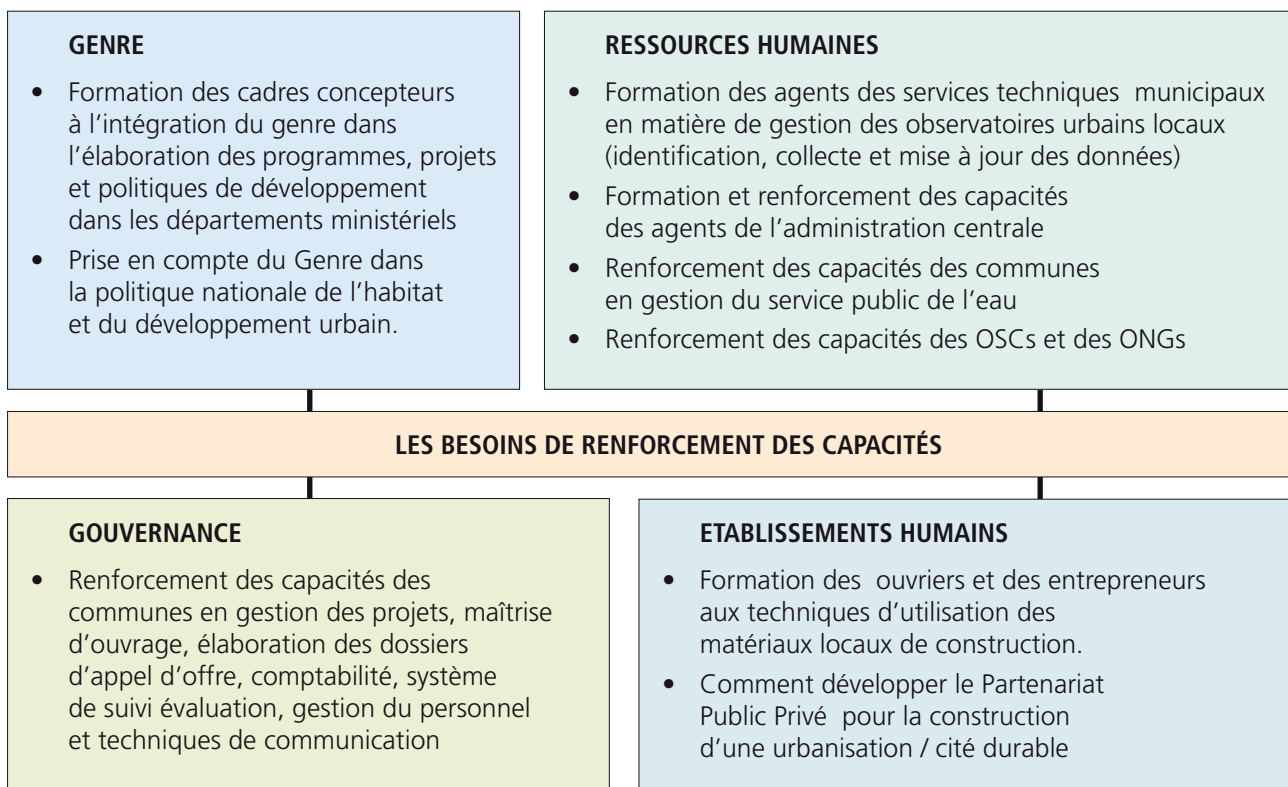
INFORMATION

ONU-HABITAT assurera (i) la diffusion de l'information y compris ses propres publications ainsi que les engagements et décisions prises sur le plan mondial sur les questions d'établissements humains; (ii) la coordination et la fourniture de toute information et documentation aux partenaires; et ce en collaboration avec le Bureau d'Information d'ONU-HABITAT et le Centre d'Information des Nations Unies (CINU); et (iii) la poursuite des travaux d'animation de la page consacrée à ONU-HABITAT sur le site web du SNU au Bénin.

Par ailleurs, ONU-HABITAT entend s'appuyer sur les services des organes de presse écrite et audiovisuelle (publique nationale et privée) pour mieux faire connaître sa mission, ses objectifs et ses activités au Bénin.

LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le tableau présente les principaux besoins en fonction des composantes suivantes.



CADRE DU PROGRAMME

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau présente le cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont en dollars US.

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES			
Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
Composante de Programme N°1: Appui au développement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de gestion urbaine et d'habitat			
1. Les outils développés par ONU-HABITAT sont connus et maîtrisés par les acteurs nationaux et locaux et adaptés au contexte béninois	Nombre d'outils développés par ONU-HABITAT maîtrisés par les acteurs du secteur. Nombre de documents élaborés sur la base des outils de ONU-HABITAT	MUHRFLEC, MDGLAAT, ANCB	USD 150,000
2. Les élus locaux et les agents des services municipaux sont formés en matière de gouvernance locale et appuient l'institutionnalisation de la coopération intercommunale	Nombre de formations organisées au profit des élus locaux et des agents des services municipaux. Nombre d'Agences intercommunales créées et fonctionnelles	ANCB, MDGLAAT	USD 75,000
3. Les organisations de la société civile et les ONGs ont bénéficié de formations qui ont permis de renforcer leurs capacités	Nombre de formations organisées au profit des OSCs et des ONGs	SOCIAL WATCH, PNUD/BENIN, SNV	USD 80,000
4. Les capacités des agents de l'administration centrale du secteur du développement urbain et de l'habitat sont renforcées	Nombre de formations organisées au profit des agents de l'administration centrale du secteur	MDGLAAT, MUHRFLEC, PNUD/BENIN	USD 170,000
5. Les documents de planification urbaine sont élaborés.	Nombre de documents de planification élaborés et adoptés	MUHRFLEC	USD 100,000
6. Les tables rondes périodiques sont organisées et des plans d'actions communs sont programmés	Nombre de rencontres périodiques effectuées. Nombre de plans d'actions communs programmés	MUHRFLEC	USD 50,000
7. Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat est appuyé dans l'élaboration d'une stratégie nationale de logement	Niveau d'exécution des activités programmées	MUHRFLEC, PNUD/BENIN	USD 60,000
8. Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat est appuyé dans l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané	Niveau d'exécution des activités programmées	MUHRFLEC, PNUD/BENIN	USD 80,000

MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
9. Le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat est soutenu dans la mise en place d'un cadre réglementaire et financier incitatif en matière de logement	Niveau d'exécution des activités programmées	MUHRFLEC, MECEPDEAP, MF, PNUD/BENIN	USD 70,000
Composante de Programme N°2: Appui au développement des capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base			
1. Le pays est accompagné dans l'organisation de la campagne nationale pour une urbanisation durable	Nombre de missions d'appui effectuées par ONU-HABITAT. La qualité des documents et la pertinence des choix stratégiques retenus par la campagne nationale	MUHRFLEC, MDGLAAT, ANCB, PNUD/BENIN	USD 50,000
2. La contribution de ONU-HABITAT est apportée pour assurer la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptable pour satisfaire tous les usages, dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau	Nombre de documents produits sur les ressources en eau et les besoins en eau. Nombre d'études et de documents produits sur les ressources en eau et leurs utilisations sectorielles. Nombre de textes d'application de la loi sur l'eau produits	MMEE	USD 30,000
3. Les activités de mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels, ont été soutenues par ONU-HABITAT	Nombre de séances organisées dans le cadre de la mobilisation des communautés de base dans le financement des services urbains essentiels	SOCIAL WATCH, PNUD/BENIN, SNV, ANCB	USD 80,000
4. Les mesures promotionnelles et préventives en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un changement de comportement (CCC), etc. ont été appuyées par ONU-HABITAT	Nombre de mesures promotionnelles et préventives appuyées	MMEE, MS, MUHRFLEC	USD 20,000
Composante de Programme N°3: Appui à la valorisation des bonnes pratiques et la mise en place des observatoires urbains locaux			
1. La collecte et le traitement des données relatives aux indicateurs urbains sont soutenus par ONU-HABITAT	Nombre d'observatoires urbains locaux mis en place	MUHRFLEC, MECEPDEAP, ANCB	USD 50,000
2. L'observatoire national de l'habitat est mis en place	Documents de mise en place de l'observatoire de l'habitat	MUHRFLEC	USD 50,000
3. La production et la publication des documents par les observatoires urbains et de l'habitat sont appuyées	Nombre de documents produits et publiés	MUHRFLEC	USD 60,000

MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
Composante de Programme N°4: Activités récentes et en cours de l'ONU-HABITAT			
1. Le projet CDS Cotonou est réalisé	Documents du projet	AFD/Cotonou, Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin, PNUE/Nairobi, Safer Cities Programme/Nairobi, Communauté de Lille Métropole	USD 785,000
2. Le projet CDS Abomey est réalisé	Documents du projet	Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin	USD 325,000
3. Le projet CDS Pays Gun est réalisé	Documents du projet	Banque Mondiale/Bénin, PNUD/Bénin	USD 480,000
4. Le Programme Régional d'Amélioration des quartiers informels - Afrique de l'Ouest et du Centre Francophone est exécuté	Nombre de villes ayant élaboré leur CDS et leurs indicateurs urbains	Pays et Organisations internationales membres de l'Alliance des Villes de la sous région intervenant dans le développement urbain, Associations des Pouvoirs locaux de la sous région, Etats et Gouvernements de la sous région, ONGs, OSCs OCBs de la sous région	USD 320,000

BUDGET DU PROGRAMME

BUDGET DU PROGRAMME

Le tableau reflète le budget du Document de Programme-Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectés aux thématiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les financements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composante présentées. Tous les montants sont en dollars US.

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à rechercher (USD)	Montant total (USD)
Composante N° 1 du Programme: Appui au développement des capacités des acteurs au niveau central et local en matière de gestion urbaine et d'habitat					
1.1- Promouvoir l'utilisation et l'adaptation au contexte béninois des outils développés par ONU-HABITAT	100,000	50,000	100,000	50,000	150,000
1.2- Appuyer l'ANCB pour la formation des élus locaux et des agents des services municipaux	25 000	50,000	0	75 000	75 000
1.3- Aider au renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) et des ONGs	30,000	50,000	0	80,000	80,000
1.4- Contribuer au renforcement des capacités des agents du secteur au niveau central	70,000	100,000	0	170,000	170,000
1.5- Accompagner les initiatives nationales et locales visant l'actualisation et/ou l'élaboration des documents de planification urbaine	50,000	50,000	0	100,000	100,000
1.6- Soutenir l'organisation des tables rondes nationales périodiques pour programmer des plans d'actions communs.	20,000	30,000	0	50,000	50,000
1.7- Appuyer le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'élaboration d'une stratégie nationale de logement	20,000	40,000	0	60,000	60,000
1.8- Appuyer le Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de résorption de l'habitat précaire et spontané	30,000	50,000	0	80,000	80,000
1.9- Soutenir le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat dans la mise en place d'un cadre réglementaire et financier incitatif en matière de logement	20,000	50,000	0	70,000	70,000
1.10- Accompagner le Bénin dans la recherche de nouveaux axes de financement du logement	20,000	30,000	0	50,000	50,000
Composante N° 2 du Programme: Appui au développement des capacités d'accès à la sécurité foncière et résidentielle et aux services urbains de base					
2.1- Accompagner le pays dans l'organisation de la campagne nationale pour une urbanisation durable	20,000	30,000	0	50,000	50,000
2.2- Contribuer à assurer la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau	15 000	15 000	0	30,000	30,000
2.3- Soutenir les activités visant la mobilisation des communautés à la base dans le financement des services urbains essentiels	30,000	50,000	0	80,000	80,000
2.4- Appuyer les mesures promotionnelles et préventives en matière d'eau potable, d'assainissement, de communication pour un changement de comportement (CCC)	10,000	10,000	0	20,000	20,000
2.5- Appuyer les initiatives de collaboration entre les secteurs publics et privés dans la fourniture et l'amélioration de l'accès aux services urbains de base	30,000	50,000	0	80,000	80,000

BUDGET DU PROGRAMME

Composante n° 3 du Programme: Appui à la valorisation des bonnes pratiques et à la mise en place des observatoires urbains locaux					
3.1- Soutenir la collecte et le traitement des données relatives aux indicateurs urbains	20,000	30,000	0	50,000	50,000
3.2- Soutenir la collecte et la diffusion des informations sur le secteur de l'habitat (mise en place d'un observatoire national de l'habitat)	20,000	30,000	0	50,000	50,000
3.3- Fournir un appui direct dans la production et la publication des documents par les observatoires urbains et de l'habitat	30,000	30,000	0	60,000	60,000
Composante N°4 du Programme: Playdoyer, mobilisation sociale et communication pour un changement de comportement					
4.1- Commémoration des Journées Mondiales (i) de l'Habitat tous les 1er Lundi d'Octobre de chaque année	25,000	25,000	0	50,000	50,000
4.2- Commémoration des Journées Mondiales de l'Eau le 22 mars de chaque année	10,000	10,000	0	20,000	20,000
4.3- Commémoration des Journées Mondiales des Toilettes le 19 novembre de chaque année	10,000	10,000	0	20,000	20,000
4.4- Commémoration de l'année internationale de l'Assainissement	10,000	0	0	10,000	10,000
4.7- Participation du Bénin au 4ème Forum Urbain Mondial en 2008	30,000	0	0	30,000	30,000
4.8- Participation du Bénin à la 22ème session du Conseil d'Administration de ONU-HABITAT en 2009	0	20,000	0	20,000	20,000
Composante N°5 du Programme: Activités récentes et en cours de ONU-HABITAT					
4.1- Exécution du projet CDS Cotonou	250,000	220,000	470,000	0	470,000
4.2- Exécution du projet CDS Abomey	162,000	163,000	325,000	0	325,000
4.3- Exécution du projet CDS Pays Gun	0	480,000	480,000	0	480,000
4.4- Exécution du Programme Régional d'Amélioration des quartiers informels – Afrique de l'Ouest et du Centre Francophone	160,000	160,000	320,000	0	320,000
Programme Management					
Budget de fonctionnement total	100,000	150,000	0	250,000	250,000
Budget Total	1 317 000	1 983 000	1 695 000	1 605 000	3 300 000

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2007-2009)

Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) de la SCR2007-2009

Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF) 2004-2008

Déclaration de la Politique Nationale de l'Habitat

Déclaration de la Politique Urbaine

Orientations Stratégiques pour le Développement du Bénin 2006-2011

Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

Communication Nationale Initiale du Bénin sur les Changements Climatiques, 2002

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Rapport initial combiné avec les deuxième et troisième rapports périodiques des États parties Bénin, 2002

Le Bénin et la convention des Nations Unies de novembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Rapport alternatif conjoint de WILDAF-BENIN, et RIFONGA-BENIN Perspectives Nationales à Long Terme du Bénin à l'horizon 2025 «Bénin 2025 Alafia»

Le Rapport 2005 du Bénin sur les OMD

La Déclaration de Politique de Population

Le document du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) 2002

ACRONYMES

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
CCA	Bilan Commun de Pays
CCIB	Chambre du Commerce et de l'Industrie du Bénin
DED	Deutsche Entwicklungsdienst
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
DEPONAT	Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
DHPI	Direction de l'Habitat et de la Promotion Immobilière
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ELAM	Enquêtes Légères Auprès des Ménages
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FDL	Fonds de Développement Local
FIVIS	Fonds d'Infrastructures des Villes Secondaires
HCPD	Habitat Country Programme Document
HPM	Habitat Programme Manager
MCA	Challenge Account pour le Bénin
MDGLAAT	Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MECEPDEAP	Ministre d'État Charge de l'Économie, de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique
MMEE	Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau
MUHRFLEC	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Érosion Côtière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
OXFAM-QUEBEC	ONG Canadienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RIFONGA	Réseau d'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNU	Système des Nations Unies
SNV	Schweizerische Normen-Vereinigung (Organisation Néerlandaise de Développement)
UE	Union Européenne
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
WANEP	West Africa Network for Peace building
WILDAF	Women In Law and Development in Africa

RÉSUMÉ

Depuis 1990, le Bénin est une démocratie pluraliste multipartite et politiquement stable. Le processus démocratique ne cesse de s'enraciner et de se consolider car le pays organise régulièrement et à bonne date des élections qui donnent lieu par moment à des alternances remarquées. Les Institutions de la République sont toutes installées et exercent normalement les prérogatives que leur confère la Constitution du 11 décembre 1990. Les organisations de la société civile ont vu le jour et jouent pleinement leur rôle de veille citoyenne. La liberté de la presse écrite et audiovisuelle s'affirme chaque jour un peu plus.

En ce qui concerne les performances économiques et sociales, et selon une analyse préliminaire, la pauvreté semble s'être aggravée et tourne autour de 36%. Cette détérioration s'explique par la chute de la croissance économique qui est passée de 6,2% en 2001 à seulement 2,9% en 2005. L'indicateur de développement humain du Bénin est passé de 0,431 à 0,428 entre 2003 et 2004, faisant passer le pays du 162ème rang au 163ème sur 177.

Au Bénin, la part de la population urbaine ne cesse de croître, créant une urbanisation diffuse, avec une multitude de petites et moyennes villes disséminées sur tout le territoire national. Cette importante armature urbaine constitue une opportunité de développement mais sa croissance déséquilibrée a des impacts négatifs en matière d'environnement urbain, de pauvreté urbaine, de coûts économiques, etc.

Par ailleurs, le secteur de l'habitat souffre de l'absence d'une politique nationale clairement définie et mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs d'un logement décent à moindre coût au plus grand nombre, d'équipements et d'infrastructures adéquats et suffisants. Ceci a pour conséquence d'aggraver les problèmes environnementaux et sanitaires que vivent les populations béninoises.

Face à cette situation, l'Etat béninois a engagé des actions stratégiques de formulation de politiques urbaines, d'élaboration d'outils de planification urbaine, d'élaboration d'une politique nationale de l'habitat et du logement pouvant servir de boussole à tous les décideurs tant actuels que futurs. Ces actions, avec le concours des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur, ont permis d'amorcer l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations.

Cependant, la situation demeure préoccupante en partie à cause: i) de la faiblesse des investissements consacrés tant par le Gouvernement que par les partenaires au développement; ii) de la disproportion et de la disparité entre les objectifs poursuivis par l'Etat

et les moyens qu'il se propose d'y consacrer; et iii) d'une gestion défaillante du développement urbain.

Le présent document a pour objectifs, de fournir une analyse diagnostique du secteur (développement urbain/habitat et logement), de faire des suggestions pertinentes pour le développement des capacités des acteurs du secteur afin de servir d'outil de plaidoyer et de document stratégique pour la mobilisation de ressources pour une intervention coordonnée et cohérente d'ONU-HABITAT au Bénin.



EXECUTIVE SUMMARY

In Benin, Urban/habitat and human settlements development sector is characterized by (1) the lack of a well structured national policy implemented to achieve the goal of the good and costless settlements for most of people; (ii) a land tenure and an urban growth badly conceived, (iii) the weak capability of the stakeholders, and the fail in the management of the sector, (iv) the low rate of the country coverage in basic urban services of quality; (v) and the lack of financial resources for the sector. Strategic actions carried out by the State of Benin couldn't help to change the trends sensitively for a sustainable development.

The current Benin HCPD 2008/2009 is a strategic document which will help UN-HABITAT to have a coherent framework of intervention for a fruitful cooperation with Benin Government. It succeeds to be in perfect match with the Growth for Poverty Reduction Strategic Paper (GPRSP) and its Main Action Plan (MAP), and to have taken in account the programme impact of UNDAF 2009/2013 which is being adopted.

Problems and needs identified through the analysis of the human settlements sector led to the formulation of three strategic goals based on the criteria of the repetitiveness and importance of the problems to be solved, the matching with national priorities (GPRSP 2007/2009) and its MAP 2007/2009 and the Millennium Development Goals.

Human resources strengthening and development is the core of the HCPD which strategic goals help to strengthen human capital according to the needs of the sector and social sphere and then, the basis of economic growth at middle and long terms.

The main partners and stakeholders have been identified to enable the achievement of each strategic goal. There are sectoral ministers that are concerned, municipalities, technical and financial partners working in the sector, civil society organizations, NGOs and CBOs. UN-HABITAT will closely and harmoniously work with the United Nations Country Team (UNCT) and particularly with UNDP. A good communication system will be set-up to inform all the stakeholders in human settlements sector in Benin.

The UN-HABITAT framework in Benin and the resources matrix (Results and key indicators) guide to implement the HCPD through projects and activities.

Institutional arrangement and monitoring of HCPD have been highlighted when it was possible, and resources of the HCPD programme have been indicated.



UN HABITAT

Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: (+254) 20-762 3075, www.unhabitat.org

Point focal d'ONU-HABITAT au Bénin:
David T. Houssou (houssou.david@yahoo.fr)